

États financiers

RÉSEAU DE SANTÉ HORIZON

(Régie régionale de la santé B)

Le 31 mars 2013

**KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.**

Frederick Square
77, rue Westmorland, bureau 700
Fredericton (NB) E3B 6Z3
Téléphone (506) 856-4400
Télécopieur (506) 856-4499
www.kpmg.ca

Place Marven's
One Factory Lane
Boîte postale 827
Moncton (NB) E1C 8N6
Téléphone (506) 856-4400
Télécopieur (506) 856-4499

Édifice Harbour
133, rue Prince William, bureau 306
Boîte postale 2388
Saint John (NB) E2L 3V6
Téléphone 506-634-1000
Télécopieur 506-633-8828

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au président et aux membres du Conseil d'administration du Réseau de santé Horizon

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau de santé Horizon (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013 et les états des résultats, de la variation du surplus accumulé, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau de santé Horizon au 31 mars 2013, ainsi que les gains et pertes de réévaluation, des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Le 17 juin 2013
Fredericton, Canada

RÉSEAU DE SANTÉ HORIZON

États financiers

Exercice clos le 31 mars 2013

États financiers

État de la situation financière	1
État des résultats.....	2
État de la variation du déficit accumulé	3
État de la variation de la dette nette	4
État des flux de trésorerie.....	5
Notes afférentes aux états financiers	6

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars

	2013	2012
	\$	\$
		(tel que retraité) (note 3)
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 517 248	14 109 470
Débiteurs (note 7)	91 577 339	68 255 424
Placements et encaisse grevée d'affectations (note 8)	23 101 165	20 834 040
	121 195 752	103 198 934
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 9)	139 448 390	124 373 302
Fonds affectés à des fins particulières (note 10)	6 465 887	6 172 763
Avantages sociaux futurs (note 11)	52 300 600	49 999 800
Revenus reportés – subventions d'investissement (note 12)	2 257 767	4 078 440
	200 472 644	184 624 305
Dette nette	(79 276 892)	(81 425 371)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 13)	398 290 729	410 901 265
Stocks (note 14)	9 053 390	9 651 835
Charges payées d'avance	2 572 449	2 535 982
	409 916 568	423 089 082
Surplus accumulé	330 639 676	341 663 711

Engagements (note 17)

Éventualités (note 20)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé par le Conseil,

_____, *administrateur*

_____, *administrateur*

ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercices clos le 31 mars	Budget 2013 \$	Réal 2013 \$	Réal 2012 \$
	(note 4)		(tel que retraité) (note 3)
Revenus			
Ministère de la Santé	1 070 739 651	1 056 853 414	1 062 283 918
Gouvernement du Canada	16 549 180	15 699 833	15 810 089
Recouvrements auprès des patients	34 602 763	36 989 889	33 979 882
Autres recouvrements et ventes	22 772 456	23 584 233	15 486 900
Revenus générés par le Conseil (note 19)	–	–	12 876 219
	1 144 664 050	1 133 127 369	1 140 437 008
Charges			
Soins infirmiers dispensés aux patients hospitalisés	337 165 130	332 685 652	326 637 995
Services aux patients en consultation externe	135 290 526	134 872 773	132 352 967
Services diagnostiques et thérapeutiques	187 327 965	186 090 885	187 488 614
Services communautaires	103 244 657	100 884 284	100 278 894
Assurance maladie	168 802 240	168 858 618	167 414 438
Recherche et formation	16 330 698	14 560 718	14 241 576
Services de soutien	158 721 807	156 633 306	167 855 767
Services administratifs	23 428 175	23 320 753	22 119 930
Services auxiliaires	15 397 825	12 759 683	2 105 568
Charges discrétionnaires du Conseil (note 19)	–	–	12 231 930
	1 145 709 023	1 130 666 672	1 132 727 679
Surplus (déficit) de fonctionnement avant les éléments ci-dessous :	(1 044 973)	2 460 697	7 709 329
Amortissement des apports afférents aux immobilisations (note 3)	32 182 830	–	–
Subventions d'investissement (note 12)	–	22 020 633	63 490 792
Amortissement des immobilisations corporelles	(32 971 155)	(33 863 853)	(34 031 787)
Obligation au titre des indemnités de maladie (note 11)	(1 401 700)	(2 323 100)	(938 400)
Surplus (déficit) de l'exercice	(3 234 998)	(11 705 623)	36 229 934

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DE LA VARIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ

Exercices clos le 31 mars	Budget 2013 \$	Réal 2013 \$	Réal 2012 \$
	(note 4)		(tel que retraité) (note 3)
Déficit accumulé à l'ouverture de l'exercice, établi antérieurement		(60 828 744)	(67 321 161)
Changement dans l'application d'une méthode comptable (note 3)		402 492 455	372 362 983
Surplus accumulé à l'ouverture de l'exercice, tel que retraité	–	341 663 711	305 041 822
Surplus (déficit) de l'exercice	(3 234 998)	(11 705 623)	36 229 934
Charges au titre des dotations et des fonds affectés	–	72 456	13 674
Les gains et pertes de réévaluation	–	609 132	378 281
		(11 024 035)	36 621 889
Surplus accumulé à la clôture de l'exercice		330 639 676	341 663 711
Constitué des éléments suivants :			
Fonds non affectés		(65 108 327)	(81 221 812)
Investissement en immobilisations		394 979 605	406 822 825
Dotations et fonds affectés		768 398	840 854
Capitaux propres du Conseil (note 19)		–	15 221 844
Surplus accumulé à la clôture de l'exercice		330 639 676	341 663 711

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

Exercices clos les 31 mars	Budget 2013 \$	Réal 2013 \$	Réal 2012 \$
	(note 4)		(tel que retraité) (note 3)
Dettes nettes à l'ouverture de l'exercice, établies antérieurement		(483 917 826)	(505 116 918)
Changement dans l'application d'une méthode comptable (note 3)		402 492 455	372 362 983
Dettes nettes à l'ouverture de l'exercice, tel que retraité	–	(81 425 371)	(132 753 935)
Variations de l'exercice			
Surplus (déficit) de l'exercice	(3 234 998)	(11 705 623)	36 229 934
Les gains et pertes de réévaluation	–	609 132	378 281
Acquisition d'immobilisations corporelles	–	(21 253 317)	(22 267 108)
Amortissement d'immobilisations corporelles	–	33 863 853	34 031 787
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	–	–	6 981
Produit tiré de la cession d'immobilisations corporelles	–	–	19 660
Variation nette des stocks de fournitures – diminution	–	598 445	347 172
Variation nette des charges payées d'avance – diminution (augmentation)	–	(36 467)	2 568 183
Charges au titre des dotations et des fonds affectés	–	72 456	13 674
Diminution de la dette nette		2 148 479	51 328 564
Dettes nettes à la clôture de l'exercice		(79 276 892)	(81 425 371)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 mars

	2013	2012
	\$	\$
		(tel que retraité) (note 3)
Trésorerie et équivalents de trésorerie provenant des (affectés aux) :		
Activités de fonctionnement		
Surplus (déficit) de l'exercice	(11 705 623)	36 229 934
Ajouter (déduire) les éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	33 863 853	34 031 787
Augmentation des avantages sociaux futurs	2 300 800	1 373 800
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	-	6 981
Gain (perte) sur la cession de placements	255 360	(22 904)
	<u>24 714 390</u>	<u>71 619 598</u>
Variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement lié au fonctionnement (note 15)	<u>(10 257 641)</u>	<u>(54 657 286)</u>
	14 456 749	16 962 312
Opérations portant sur les immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(20 208 071)	(22 159 100)
Produit tiré de la cession d'immobilisations corporelles	-	19 660
	<u>(20 208 071)</u>	<u>(22 139 440)</u>
Activités de financement		
Charges au titre des dotations	72 456	13 674
Remboursement de la dette à long terme	-	(2 890)
	<u>72 456</u>	<u>10 784</u>
Activités d'investissement		
Produit tiré de la cession de placements	2 333 452	14 685 790
Acquisition de placements	(4 246 808)	(14 496 980)
	<u>(1 913 356)</u>	<u>188 810</u>
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	(7 592 222)	(4 977 534)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	<u>14 109 470</u>	<u>19 087 004</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>6 517 248</u>	<u>14 109 470</u>

Se reporter à la note 15 pour des informations supplémentaires sur les flux de trésorerie.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 mars 2013

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

La Régie régionale de la santé B, qui exerce ses activités sous le nom de Réseau de santé Horizon (« Horizon »), a été établie le 1^{er} septembre 2008 avec la fusion des régies régionales de la santé 1SE, 2, 3 et 7 par application du projet de loi 34, loi modifiant la *Loi sur les régies régionales de la santé* de la province du Nouveau-Brunswick.

La principale activité de Horizon consiste à dispenser des services de soins de santé dans les régions du sud-est, de l'ouest et du sud du Nouveau-Brunswick. Par le biais d'un réseau d'hôpitaux, de centres de soins de santé et de centres de services spécialisés, Horizon offre des programmes et des services allant des soins primaires aux services spécialisés et tertiaires. Les services communautaires comme le Programme extra-muros, les services communautaires à la santé mentale et les services de santé publique sont répartis entre plusieurs collectivités.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés selon les normes comptables pour le secteur public au Canada. Les principales méthodes comptables appliquées à ces fins sont présentées ci-dessous.

Constatation des revenus

Les transferts gouvernementaux (gouvernement du Canada et ministère de la Santé) et les dons non assortis de critères d'admissibilité ni de stipulations limitant leur affectation sont constatés dans les revenus à l'état des résultats et de la variation du surplus accumulé lorsque les transferts ont été autorisés.

Les transferts gouvernementaux (gouvernement du Canada et ministère de la Santé) et les dons assortis de critères d'admissibilité, mais sans stipulations, sont constatés dans les revenus à l'état des résultats et de la variation du surplus accumulé lorsque les transferts ont été autorisés et que Horizon a satisfait aux critères d'admissibilité.

Les transferts gouvernementaux (gouvernement du Canada et ministère de la Santé) et les dons assortis de stipulations limitant leur affectation sont constatés dans les revenus à l'état des résultats et de la variation du surplus accumulé lorsque les transferts ont été autorisés et que Horizon a satisfait aux critères d'admissibilité, sauf dans la mesure où un transfert entraîne une obligation qui constitue un passif. Si un transfert entraîne une obligation qui constitue un passif, le transfert est constaté dans les revenus au prorata à mesure que le passif est réglé. Voir la note 3 pour les modifications à l'interprétation de stipulation.

La prestation de services et la vente de biens sont constatées lorsque le service est rendu ou lorsque le client devient propriétaire du bien, que le montant peut être estimé de manière raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré.

Les apports reçus à titre de dotation sont constatés en tant qu'augmentations directes de l'actif net.

Les revenus de placement affectés sont comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont constatées. Les revenus de placement non affectés sont comptabilisés à titre de revenus lorsqu'ils sont gagnés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 mars 2013

Constatation des charges

Les charges sont constatées selon la comptabilité d'exercice à mesure qu'elles sont engagées et mesurables, en fonction des biens ou services reçus et de l'obligation de payer.

Classement des actifs

Les actifs sont financiers ou non financiers. Les actifs financiers s'entendent des actifs pouvant servir à régler les passifs existants ou à financer les activités futures et non utilisés dans le cours normal des activités. Les actifs non financiers s'entendent des actifs acquis, construits ou développés ne servant pas à régler les passifs existants, mais utilisés pour la prestation des services de soins de santé, pouvant être utilisés dans le cours normal des activités et non destinés à la revente.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont inscrits à la juste valeur au moment de leur comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres qui sont cotés sur un marché actif sont présentés à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés ultérieurement au coût ou au coût amorti sauf si la direction a choisi de les inscrire à la juste valeur. La direction a choisi de constater à la juste valeur tous les placements ainsi que l'encaisse grevée d'affectations puisqu'ils sont gérés et évalués sur la base de leur juste valeur.

Les variations latentes de la juste valeur sont prises en compte dans l'état de la variation du déficit accumulé jusqu'à ce qu'elles soient réalisées, auquel moment elles sont virées à l'état des résultats.

Les coûts de transaction liés à l'acquisition d'instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de leur acquisition ainsi que des coûts de financement, lesquels sont amortis selon le mode linéaire.

Une fois l'an, tous les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation. S'il est jugé qu'une baisse de valeur est durable, son montant est inscrit à l'état des résultats et tout profit latent est ajusté par voie de l'état de la variation du déficit accumulé.

Lorsqu'un actif est vendu, les profits et pertes latents déjà inscrits à l'état de la variation du déficit accumulé sont contrepassés et constatés à l'état des résultats.

Le CCSP exige d'un organisme public qu'il classe ses évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui répartit, selon les trois niveaux suivants, les données qui peuvent servir à de telles évaluations :

Niveau 1 – Cours non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – Données d'entrée observables ou corroborées par le marché, autres que celles de niveau 1, telles que les cours d'actifs ou de passifs similaires sur des marchés qui ne sont pas actifs ou les données de marché observables pour la quasi-totalité de la durée des actifs ou des passifs; et

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 mars 2013

Niveau 3 – Données d'entrée qui ne sont pas observables parce qu'il n'y a pas ou qu'il n'y a guère d'activité sur les marchés et qui sont importantes aux fins de l'évaluation de la juste valeur des actifs ou des passifs.

Tous les instruments financiers évalués à la juste valeur sont de niveau 1.

Instruments dérivés

Horizon ne conclut pas d'arrangement portant sur des instruments financiers dérivés.

Coûts d'opération

Les coûts d'opération liés aux actifs financiers disponibles à la vente, aux actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, aux autres passifs et aux prêts et créances sont déduits de la valeur comptable de l'actif et du passif et sont ensuite comptabilisés sur la durée de vie prévue de l'instrument, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Autres passifs

Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et comprennent tous les passifs financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Horizon classe les soldes de comptes bancaires, déduction faite des découverts, et les instruments du marché monétaire à court terme très liquides dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les emprunts bancaires font partie des activités de financement.

Opérations en devises

La valeur marchande des placements cotés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change de clôture à la fin de l'exercice. Pour le calcul des gains et pertes latents sur les titres étrangers, la valeur d'acquisition est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Indemnités de vacances et heures supplémentaires

Les indemnités de vacances et les heures supplémentaires sont accumulées jusqu'à la clôture de l'exercice. Le financement connexe du ministère de la Santé est comptabilisé lorsqu'il est reçu.

Indemnités de maladie

Les salariés de Horizon ont droit à des avantages découlant des congés de maladie qui s'accumulent mais ne s'acquièrent pas. Conformément aux normes comptables pour le secteur public s'appliquant aux avantages

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 mars 2013

postérieurs à l'emploi et aux absences rémunérées, Horizon comptabilise le passif dans la période au cours de laquelle les employés fournissent des services.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs qui appartiennent à Horizon et qui ont une durée de vie utile supérieure à un an et sont comptabilisées au coût brut.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon les taux indiqués dans le tableau ci-dessous.

Actifs	Taux
Améliorations foncières	de 4 à 20 %
Améliorations locatives	de 10 à 20 %
Immeubles	de 2,5 à 10 %
Matériel	de 2,5 à 50 %

Les travaux de construction en cours ne sont pas amortis.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût moyen ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformes aux normes comptables pour le secteur public au Canada exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers et sur la valeur comptable des revenus et des charges de la période de présentation. Les éléments nécessitant des estimations importantes comprennent la provision pour créances douteuses, les estimations au titre du financement du fonds de roulement et des charges à payer et des avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Perte de valeur

Lorsqu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour Horizon, l'excédent de sa valeur comptable nette sur toute valeur résiduelle est imputé aux charges à l'état des résultats.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 mars 2013

3. CHANGEMENT DANS L'APPLICATION D'UNE MÉTHODE COMPTABLE

Horizon avait déjà adopté par anticipation le chapitre SP 3410, Paiements de transfert, des normes comptables canadiennes pour le secteur public publiées par le CCSP et s'appliquant aux organismes publics. L'interprétation de la nouvelle norme a changé et l'organisme a obtenu des précisions quant à la notion de stipulation engendrant un passif. Bien que la méthode décrite à la note 2 n'ait pas changé, l'application de la norme aux paiements de transfert gouvernementaux et aux dons a évolué en accord avec l'orientation que semble prendre le secteur pour ce qui est des besoins des utilisateurs d'états financiers.

Antérieurement, Horizon constatait un passif au titre des paiements de transfert gouvernementaux (subventions d'équipement) et des dons reçus aux fins des immobilisations et le contrepassait en constatant les revenus sur la durée d'utilisation estimée de l'actif. Dorénavant, un passif sera inscrit au titre des subventions ou des dons à des fins de fonctionnement si les fonds ne sont pas utilisés expressément à ces fins ainsi qu'au titre des subventions et des dons relatifs aux immobilisations si les fonds ne servent pas à de telles fins ou si l'actif concerné n'est pas mis en service. Le changement dans l'application de cette méthode comptable a été adopté de manière rétrospective et c'est pourquoi les chiffres correspondants de 2012 ont été retraités. Les principaux ajustements découlant de l'adoption de cette norme sont décrits dans le tableau suivant.

Le 1er avril 2012, Horizon a adopté le chapitre SP 3450, Instruments financiers, des normes comptables pour le secteur public, et ce, de manière prospective à compter de cette date. La nouvelle norme renferme des exigences détaillées concernant la constatation, l'évaluation et la présentation des instruments financiers ainsi que les informations à fournir à leur égard.

Aux termes du SP 3450, tous les instruments financiers, incluant les instruments dérivés, figurent à l'état de la situation financière et sont évalués soit à la juste valeur, soit au coût amorti, selon leurs caractéristiques et les méthodes comptables choisies par Horizon (se reporter à la note 2 – Principales méthodes comptables). Comme Horizon évaluait déjà à la juste valeur la trésorerie ainsi que les placements et l'encaisse grevée d'affectations, l'adoption de cette nouvelle norme n'a donné lieu à aucun ajustement.

	31 mars 2012	31 mars 2011
	\$	\$
	Augmentation	Augmentation
	(Diminution)	(Diminution)
Revenus reportés – subventions d'investissement	(402 492 455)	372 362 983
Nette dette	402 492 455	372 362 983
Surplus accumulé	402 492 455	372 362 983
Subventions d'investissement	63 490 792	
Amortissement des apports afférents aux immobilisations	(33 361 320)	
Surplus (déficit)	30 129 472	

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 mars 2013

4. BUDGET

Les montants budgétés inclus dans les présents états financiers correspondent aux montants approuvés par le conseil d'administration de Horizon pour l'exercice à l'étude. Le budget reflète les changements connus des services et des programmes ainsi que les améliorations pour l'exercice à venir. Les changements additionnels des services et des programmes apportés pendant l'exercice doivent être financés aux termes de modifications budgétaires et ne sont pas inclus dans le budget de l'exercice courant. Les services et programmes additionnels de nature récurrente doivent être inclus dans le budget de l'exercice ultérieur.

5. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Horizon dépend des fonds qu'il reçoit du ministère de la Santé pour exercer ses activités, remplacer le matériel essentiel et mener à bien ses projets d'immobilisations.

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations. Une partie importante des débiteurs provient de la province du Nouveau-Brunswick. Horizon surveille la recouvrabilité de ses débiteurs de manière continue.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que Horizon ne puisse honorer des engagements au moment opportun ou à un coût raisonnable. Horizon gère sa liquidité en surveillant ses besoins de fonctionnement. Il dresse des budgets et établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer d'avoir suffisamment de fonds pour s'acquitter de ses obligations.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les cours de change ou les taux d'intérêt, influent sur les revenus de Horizon ou sur la valeur de ses placements ou de ses instruments financiers.

Risque de change

Les fluctuations et la volatilité des cours de change exposent Horizon à des risques financiers. Dans le cadre normal de ses activités, Horizon détient des placements libellés en dollars américains. Actuellement, Horizon ne conclut pas de contrat à terme afin d'atténuer ce risque, mais le réduit en détenant des placements diversifiés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 mars 2013

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les titres à revenu fixe exposent Horizon à un risque de taux d'intérêt eu égard à ses flux de trésorerie. Horizon gère ce risque en diversifiant ses placements.

7. DÉBITEURS

	2013 \$	2012 \$
<u>Province du Nouveau-Brunswick</u>		
Assurance-maladie	17 397 722	27 506 199
Subventions pour le matériel	3 789 849	3 271 364
Régime provincial	22 606 506	6 776 877
Modifications budgétaires	11 197 141	7 307 286
Ajustements estimatifs de clôture d'exercice	11 676 957	(2 846 346)
Autres	698 159	1 675 521
	<u>67 366 334</u>	<u>43 690 901</u>
Patients, déduction faite d'une provision pour créances douteuses de 2 848 359 \$ (2 962 865 \$ en 2012)	11 839 478	11 480 802
Autres entités apparentées (note 16)	5 013 678	6 934 611
Taxe de vente harmonisée	3 467 085	2 923 167
Autres	3 890 764	3 225 943
	<u>91 577 339</u>	<u>68 255 424</u>

8. PLACEMENTS ET ENCAISSE GREVÉE D'AFFECTATIONS

	2013 \$	2012 \$
Titres à revenu fixe	7 722 714	6 397 140
Actions de sociétés canadiennes	2 972 626	4 470 486
Actions de sociétés américaines	5 815 820	3 899 907
Encaisse	6 590 005	6 066 507
	<u>23 101 165</u>	<u>20 834 040</u>

L'encaisse est réservée aux fonds affectés à des fins particulières (note 10).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 mars 2013

9. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2013	2012
	\$	\$
Créditeurs et autres charges à payer	52 829 001	43 047 563
Salaires et avantages sociaux	40 903 410	38 130 668
Indemnités de vacances à payer	45 715 979	43 195 071
	139 448 390	124 373 302

10. FONDS AFFECTÉS À DES FINS PARTICULIÈRES

	2013	2012
	\$	\$
Fonds affectés aux patients et autres fonds	1 614 698	1 669 798
Fonds affectés à la formation	1 257 032	1 163 195
Fonds affectés à la recherche	3 594 157	3 339 770
	6 465 887	6 172 763

11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

A) Prestations de retraite d'anciens chefs de la direction

La société remplacée a conclu des arrangements de retraite supplémentaires avec deux de ses anciens chefs de la direction, le 21 septembre 1993 et le 8 mai 1995. La province du Nouveau-Brunswick s'est engagée à financer une partie des obligations.

	2013	2012
	\$	\$
Valeur actuarielle totale à l'ouverture de l'exercice	1 528 200	1 196 000
Variation au cours de l'exercice	68 784	419 708
Moins : paiements faits au cours de l'exercice	(90 384)	(87 508)
Valeur actuarielle totale à la clôture de l'exercice	1 506 600	1 528 200

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 mars 2013

B) Autres prestations de retraite

La société a conclu d'autres arrangements de retraite avec quatre anciens salariés du West Saint John Community Hospital et un montant correspondant à la valeur actualisée des mensualités futures a été comptabilisé au 31 mars 2007.

	2013	2012
	\$	\$
Valeur actuarielle totale à l'ouverture de l'exercice	327 800	224 600
Variation au cours de l'exercice	12 003	115 533
Moins : paiements faits au cours de l'exercice	(12 703)	(12 333)
Valeur actuarielle totale à la clôture de l'exercice	327 100	327 800
Total des avantages sociaux futurs au titre des prestations de retraite	1 833 700	1 856 000

C) Prestations de retraite générales

Les salariés actuels de Horizon participent aux régimes de retraite de la fonction publique de la province du Nouveau-Brunswick. Ces régimes constituent des régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées auxquels cotisent tant Horizon que les salariés. Pendant l'exercice clos le 31 mars 2013, Horizon a passé en charges des cotisations de 30 440 796 \$ (24 330 769 \$ en 2012) aux termes de ces régimes. Horizon n'a aucune obligation directe à l'égard d'un passif non capitalisé ni aucun droit direct à l'égard d'un surplus des régimes relativement à ses salariés actuels ou à ses anciens salariés.

D) Indemnités de maladie

Les salariés de Horizon qui travaillent à temps plein ou partiel ont droit à des congés de maladie qui s'accumulent chaque mois selon des montants variables, en fonction du groupe dont ils font partie. Les heures inutilisées peuvent être reportées prospectivement aux fins des absences rémunérées futures et les salariés peuvent accumuler un maximum de 1 800 heures. Une évaluation actuarielle de ce passif futur a été réalisée et constitue le fondement du passif estimatif rapporté dans les présents états financiers.

Les hypothèses économiques et démographiques importantes utilisées dans l'évaluation actuarielle sont les suivantes :

Taux d'actualisation :	3,39 % par année
Taux de croissance des salaires :	2,5% par année
Âge à la retraite :	60 ans

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 mars 2013

Les résultats de l'évaluation actuarielle du passif au 31 mars 2013 sont présentés ci-dessous.

	2013	2012
	\$	\$
Obligation accumulée au titre des indemnités de maladie le 1 ^{er} avril	48 143 800	47 205 400
Coût des services rendus au cours de l'exercice	6 792 100	5 719 100
Intérêts sur l'obligation	1 723 800	2 111 800
Prestations versées	(6 192 800)	(6 892 500)
Obligation accumulée au titre des indemnités de maladie le 31 mars	50 466 900	48 143 800

E) Indemnités de retraite

Les salariés ayant accumulé au moins cinq années de service ininterrompu ont droit à un paiement forfaitaire égal à une semaine de salaire pour chaque année complète d'emploi, jusqu'à un maximum de 25 semaines de salaire, lors du départ à la retraite ou selon les modalités de la convention collective. La responsabilité du financement de ces indemnités de retraite incombe à la province. Par conséquent, aucun passif au titre de ces indemnités n'a été comptabilisé dans les présents états financiers. Pendant l'année, la province a cessé l'accumulation des heures de départ à la retraite pour les employés non syndiqués. Les employés ayant moins de cinq années d'ancienneté doivent retirer ces fonds maintenant, tandis que les autres employés non syndiqués ont l'option de retirer les fonds soit maintenant soit à la retraite.

	2013	2012
	\$	\$
Total des obligations au titre des avantages sociaux futurs au 31 mars	52 300 600	49 999 800

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 mars 2013

12. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

	2013	2012
	\$	\$
		(tel que retraité)
Les subventions d'investissement reçues et comptabilisées comme revenus au cours de l'exercice sont les suivantes :		(note 3)
Revenus reportés des subventions d'investissement à l'ouverture de l'exercice	4 078 440	45 405 010
Subventions d'investissement – Province du Nouveau-Brunswick	13 512 115	13 584 219
Subventions d'investissement – Fondations, auxiliaires, autres	6 687 845	8 580 003
Moins : Revenus reportés - Subventions d'investissement à la clôture de l'exercice	(2 257 767)	(4 078 440)
	22 020 633	63 490 792

Les subventions d'investissement afférents aux immobilisations représentent le montant des dons et des subventions reçus pour lesquels il n'existe aucune stipulation. Les revenus sont comptabilisés au fur et à mesure que l'équipement est les activités sont mis en service.

13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Valeur comptable nette			
	Coût	Amortissement cumulé	2013	2012
	\$	\$	\$	\$
Terrains	4 361 125	–	4 361 125	4 361 125
Améliorations foncières	12 509 201	6 630 063	5 879 138	6 313 975
Améliorations locatives	1 185 277	1 003 289	181 988	244 398
Immeubles	546 440 654	278 409 898	268 030 756	274 853 662
Matériel	467 361 721	349 781 766	115 579 955	120 931 917
Construction en cours	2 257 767	–	2 257 767	4 196 188
	1 034 115 745	635 825 016	398 290 729	410 901 265

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 mars 2013

14. STOCKS

	2013 \$	2012 \$
Médicaments	3 598 159	4 034 961
Fournitures générales, médicales et chirurgicales	5 455 231	5 616 874
	9 053 390	9 651 835

15. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié au fonctionnement s'établissent comme suit :

	2013 \$	2012 \$
Diminution (augmentation)		
Débiteurs	(23 321 915)	(12 400 443)
Stocks	598 445	347 172
Charges payées d'avance	(36 467)	2 568 183
	(22 759 937)	(9 485 088)
Augmentation (diminution)		
Créditeurs et charges à payer	15 075 088	(39 197 889)
Revenus reportés – subventions d'investissement	(1 820 673)	(5 846 930)
Fonds affectés à des fins particulières	293 124	(19 669)
	13 547 539	(45 064 488)
Acquisitions d'immobilisations corporelles non payées à la clôture de l'exercice	(1 045 243)	(107 710)
	(10 257 641)	(54 657 286)

Informations supplémentaires

Les apports hors trésorerie d'immobilisations corporelles et les apports afférents aux immobilisations ont été de 5 699 468 \$ (8 576 935 \$ en 2012).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 mars 2013**16. ENTITÉS APPARENTÉES**

Horizon détient un intérêt financier dans plusieurs fondations et services auxiliaires qui sont des organismes de bienfaisance enregistrés, constitués dans diverses collectivités. Ils ont pour mission de recueillir, d'investir et de distribuer des fonds visant à améliorer les services et les établissements relevant de Horizon.

Le Réseau de santé Vitalité (Régie régionale de la santé A) a été établi en même temps que Horizon en vertu d'une loi. Il est le fruit de la fusion des régies régionales de la santé 1B, 4, 5 et 6.

FacilicorpNB est une agence de services partagés non cliniques qui fournit des services à la province du Nouveau-Brunswick.

Pendant l'année, les services de buanderie ont été transférés à FacilicorpNB. Le montant total du transfert du budget a été de 9 773 676 \$ pour le département et a entraîné une réduction de budget de Horizon par le ministère de la Santé.

L'achat et la vente de biens et de services ont été évalués à des valeurs d'échange qui correspondent aux prix du marché, à des conditions d'achat et de vente normales.

	2013	2012
	\$	\$
Opérations au cours de l'exercice		
Prestation de services à :		
FacilicorpNB	2 107 270	70 848
Vitalité	369 691	258 033
Autres	947 884	1 693 839
Dons reçus de :		
Fondations	6 479 084	8 470 199
Services auxiliaires	208 761	109 804
Dons versés à (pour des fins particulières) :		
Fondations	852 500	1 000 000
Achats de services de :		
Fundy Linen Service Inc. (division de FacilicorpNB)	-	6 036 406
FacilicorpNB	4 997 014	2 378 643
Vitalité	326 449	599 467
Énergie NB	7 873 666	7 938 798
Soldes à la clôture de l'exercice		
Montants à recevoir d'entités apparentées (note 7)		
Vitalité	126 634	158 145
Autres entités apparentées	4 887 044	6 776 466
Montants à payer à des entités apparentées		
Vitalité	-	32 473
Énergie NB	316 634	321 988
Autres entités apparentées	2 366 440	2 616 473

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 mars 2013

17. ENGAGEMENTS

Les loyers annuels minimaux que Horizon s'est engagé à verser aux termes de divers contrats de location-exploitation se détaillent comme suit :

	\$
2014	14 796 116
2015	12 510 912
2016	8 486 227
2017	9 498 458
2018	3 949 012

Horizon a conclu un accord avec l'Université du Nouveau-Brunswick - Saint John (l'« UNBSJ ») en vue de fournir une quantité de vapeur devant suffire à répondre aux besoins du campus, jusqu'à concurrence de 15 000 lb à l'heure. Horizon ne peut être tenu responsable de pertes, dommages, coûts ou charges subis par l'UNBSJ pour ne pas avoir fourni de vapeur, à moins que ce ne soit à la suite d'une négligence ou d'une faute intentionnelle. Horizon sera remboursé selon la consommation réelle à des tarifs convenus entre les deux parties. L'accord prend fin le 31 mars 2025.

Horizon a conclu avec GE Healthcare une convention portant sur des besoins en services de maintenance du matériel d'imagerie diagnostique. Cette convention, d'un montant de 21 107 498 \$ et d'une durée de cinq ans, est entrée en vigueur le 1er avril 2012. Au 31 mars 2013, l'engagement en cours aux termes de cette entente s'élevait à 17 973 497 \$. Ce qui suit indique les paiements annuels à effectuer durant le terme résiduel de la convention.

	\$
2014	4 148 411
2015	4 498 610
2016	4 607 550
2017	4 718 926

Horizon conclut régulièrement d'autres arrangements contractuels dans le cours normal de ses activités.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 mars 2013

18. CHARGES PAR NATURE

	2013	2012
	\$	\$
Salaires	776 518 603	774 185 578
Avantages sociaux	94 520 190	86 868 281
Fournitures médicales et chirurgicales	81 291 691	80 815 290
Médicaments	43 820 076	47 320 133
Autres – Services	92 969 943	100 629 564
Autres – Biens et fournitures	43 869 269	43 847 233
Amortissement	33 863 853	34 031 787
	<hr/> 1 166 853 625	<hr/> 1 167 697 866

19. RÉSERVES DU CONSEIL VISÉES PAR DES AFFECTATIONS

À compter du 1 avril 2012, le Conseil, à la direction du ministère de la Santé, a transféré ce qui était auparavant considéré comme des activités du Conseil au fonctionnement général de l'hôpital. Par le passé, l'excédent des revenus générés par le Conseil sur les charges discrétionnaires de celui-ci était visé par des affectations d'origine interne par le conseil d'administration. Le montant visé par des affectations d'origine interne a été disponible à des fins approuvées expressément par le conseil d'administration. Toutes réserves accumulées par le Conseil ont été transférées dans un surplus non affecté.

20. ÉVENTUALITÉS

La nature des activités de Horizon est telle que des litiges sont généralement en cours ou prévisibles. En ce qui concerne les réclamations en date du 31 mars 2013, la direction estime que Horizon dispose d'une défense valide et d'une couverture appropriée contre ces poursuites. Si des dédommagements devaient être accordés, la direction estime qu'ils ne devraient pas avoir une incidence importante sur la situation financière de Horizon.

Horizon est couvert par le Plan de protection de la responsabilité – services de santé souscrit par la province du Nouveau-Brunswick et administré par Health Care Insurance Reciprocal of Canada (« HIROC »).

21. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains des chiffres correspondants de 2012 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour 2013.